

République Française  
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE  
MAURIAC

CANTON DE YDES



**MAIRIE D'YDES**

☎ 04 71 40 82 51 - Fax 04 71 67 91 75



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**N° 052-2025- VOIRIE : ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT A L'OCCASION DE LA FÊTE DES AMIS DE FLEURAC SAMEDI 05 JUILLET 2025**

*Monsieur le Maire de la Commune d'Ydes,*

*Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la demande de Mr Guy VIGNAL, représentant l'Association « Les Amis de FLEURAC » en date du 30 juin 2025,*

*Considérant que la circulation et le stationnement à proximité des lieux festifs s'avèrent dangereux pour la sécurité publique,*

### ARRETE

#### Article 1 :

La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits sur la voie communale de FLEURAC, du jeudi 03 juillet 2025 à 08 heures au lundi 07 juillet 2025 à 20 heures.(plan joint), à l'exception des véhicules des organisateurs.

#### Article 2 :

La signalisation correspondante à cette réglementation provisoire sera mise en place et entretenue par les organisateurs de la manifestation.

#### Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie Ydes/Champs
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours d'Ydes
- Monsieur Guy VIGNAL, représentant l'Association « Les Amis de FLEURAC ».

Fait à Ydes, le 30 juin 2025

Le Maire d'Ydes,

Alain DELAGE



Circulation et stationnement interdits 

